Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260616-0506202603-DE

Commune de Calanhel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0506202603

Séance du 05 juin 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 28/05/2026
Date d'affichage :
Procurations : 2

Le 05 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel, HAMON Fanny
Etaient absents :	CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Procuration :	BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril et CHAMBRY Erwan à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Demande financement de l'école du Sacré Cœur à PLOUGONVER**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une nouvelle demande de l'école du Sacré-Cœur (école privée) de Plougonver afin que la commune participe aux dépenses de fonctionnement de l'école pour Iliona GUERNIOU.

Monsieur le maire rappelle le fonctionnement de l'école de Calanhel et de Lohuec : afin d'équilibrer les 2 classes (une dans chaque commune), tous les ans en fonction des effectifs et en accord avec l'inspection académique, nous décidons de transférer une partie des élèves à Lohuec ou inversement. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avions à Calanhel les élèves du CE1 au CM2 et pour 2025-2026 les élèves du CP au CM2.

Un service de transport scolaire financé à 100% par les 2 communes permet de faire la navette entre les deux écoles le matin et le soir.

Monsieur le maire rappelle également, que l'année dernière, l'école était menacée de fermeture en raison du faible effectif. Celle-ci a été maintenue grâce à la mobilisation des parents et l'action des deux communes qui ont proposé des logements communaux à des prix attractifs en échange de la scolarisation des enfants.

La commune aurait l'obligation de payer un forfait si elle n'était pas en capacité d'accueillir Iliona avec le même enseignement que l'école de Plougonver, or, l'école de Calanhel propose exactement le même programme que celle de Plougonver, de plus tout comme

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260616-0506202603-DE

Calanhel c'est une école monolingue. Nous pouvons donc assurer l'enseignement de Iliona GUERNIOU.

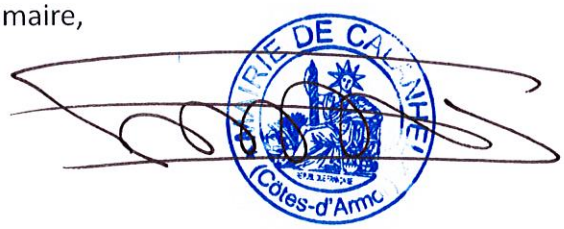
Pour conclure, le maire précise que ni les parents de Iliona ni l'école du Sacré-Cœur de Plougonver ont interrogés la commune sur ces capacités d'accueillir Iliona GUERNIOU comme le font normalement toutes les autres écoles.

Suite aux échanges et pour toutes les informations évoquées, le conseil décide à l'unanimité de ne pas financer l'école du Sacré-Cœur.

Fait à Calanhel, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC